



VILLE  
D'ARPAJON

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2019

**DÉLIBÉRATION n° 2019 - 107 du 20 novembre 2019**

**OBJET : Occupation du domaine public et de voirie - Revalorisation des tarifs à compter du 1er janvier 2020**

<p>Nombre de conseillers en exercice : <b>33</b></p> <p>Présents et représentés : <b>31</b></p> <p>Absent(s) excusé(s) : <b>2</b></p> <p>Date de la convocation : <b>13 novembre 2019</b></p> <p><i>(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)</i></p>	<p>L'An deux mille dix-neuf le vingt novembre, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, Salle des mariages, sous la Présidence de Monsieur Christian BÉRAUD, Maire.</p> <p><b>ÉTAIENT PRÉSENTS :</b></p> <p>M. BÉRAUD, Mme LUFT, Mme TAUNAY, Mme BRAQUET, M. BOUCHAMA, M. DE ALMEIDA, Mme ENIZAN, M. COUVRAT, M. MEZGHRANI, Mme KENDIRGI, Mme BEAUDEQUIN, M. BAC, M. VU TRAN, M. FOURNIER, Mme ALMEIDA, Mme LEBEAULT, M. DUBOIS, M. FICHEUX, Mme KRIMI, M. LE STER, Mme BUDET, M. MATHIEU, M. CRUZILLAC, Mme MOULIN</p> <p><b>ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :</b></p> <p>M. DARRAS par Mme BRAQUET, Mme BLONDIAUX par Mme LUFT, Mme PREVIDI par M. FICHEUX, M. TWISHIME par Mme LEBEAULT, Mme EDOUARD par Mme TAUNAY, Mme GUEDON par M. MATHIEU, M. CORNET par Mme BUDET</p> <p><b>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :</b></p> <p>M. SANTERRE, M. JURET</p>
---	--

Mme TAUNAY est nommée Secrétaire de séance, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DÉLIBÉRATION n°2019 - 107 du 20 novembre 2019**

**OBJET : Occupation du domaine public et de voirie - Revalorisation des tarifs à compter du 1er janvier 2020**

Dans le cadre de la régie de recettes « Urbanisme et Services Techniques », il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser de 2.20 % les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public et aux prestations de délivrance de documents, d'occupation du domaine public et de fourniture de clé.

Tous les tarifs tels que présentés dans les tableaux annexés à la présente délibération, seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code général des Collectivités territoriales,

**VU** l'avis de la Commission des Finances du 15 octobre 2019,

**VU** l'avis du Bureau municipal en date du 6 novembre 2019,

**VU** les tarifs fixés en annexe,

**Après en avoir délibéré,**

**DIT** que les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public communal et aux prestations fournies par les Services Municipaux sont revalorisés de 2.20 %,

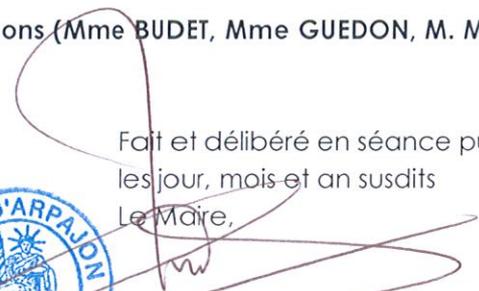
**DIT** que tous les tarifs tels que présentés en annexe seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

**DONNE** pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**Adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 4 abstentions (Mme BUDET, Mme GUEDON, M. MATHIEU, M. CORNET)**

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Christian BÉRAUD.

Fait et délibéré en séance publique  
le jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
  
  
Christian BÉRAUD.

TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2019

		TARIFS 2019	Prévisionnel 2020
<b>DELIVRANCE DE DOCUMENTS</b>			
Reproduction de plans ou documents d'urbanisme (non reproductibles) par les services (supérieurs au format A3)		Coût réel prestataire extérieur	Coût réel prestataire extérieur
Extrait de matrice		Prix fixé par le cadastre	Prix fixé par le cadastre
Photocopie au format A4		0,90	0,92
Photocopie au format A3		1,25	1,27
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - COMMERCES</b>			
Manifestation ponctuelle	m <sup>2</sup> /jour	3,04	3,10
Terrasse fermée et couverte	m <sup>2</sup> /an	42,81	43,75
Terrasse à ciel ouvert	m <sup>2</sup> /mois	6,12	6,26
Terrasse annuelle à ciel ouvert > 6 mois	m <sup>2</sup> /an		50,00
Étalage permanent	m <sup>2</sup> /an	42,13	43,05
Étalage saisonnier	m <sup>2</sup> /mois	6,10	6,24
Commerce ambulants	m <sup>2</sup> /jour	4,73	4,84
Neutralisation du domaine public pour file d'attente	m <sup>2</sup> /an	20,89	21,35
Aire de stationnement et transport de fond	m <sup>2</sup> /an	21,11	21,58
<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - AUTRES</b>			
Frais de dossier		26,11	26,69
Benne à gravats	par jour	20,70	21,15
Echafaudage	m/jour	1,39	1,42
Echafaudage OPAH (50% du tarif échafaudage)	m/jour	0,68	0,70
Grue	par jour	54,44	55,64
Neutralisation du stationnement payant	place/jour	9,49	9,70
Neutralisation du domaine public (Hors zone de stationnement payant)	m <sup>2</sup> /semaine	3,04	3,10
Tournage de film	par jour	435,53	445,11
Kiosque de vente immobilière	m <sup>2</sup> /mois	18,50	18,91
Palissade de chantier sans publicité	ml/mois	12,19	12,46
Nettoyage palissades (tags, affichettes, ect..) et remise en état	par 1/2 journée	616,28	629,83
Nettoyage de voirie (balayage, lavage) forfait demie journée	par 1/2 journée	627,06	640,85
Enlèvement des dépôts sauvages	Par m <sup>3</sup> arrondi au m3 supérieur	123,03	125,73
	Forfait/1h	166,92	170,60
Déplacement de l'astreinte pour remise en sécurité des chantiers	heure	3,14	3,21
	supplémentaire		
<b>CLE ET TOUS SYSTÈMES DE CONTRÔLE REFAIT SUITE PERTE OU VOL</b>		56,63	57,87